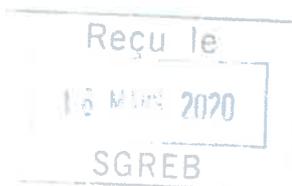


Pithiviers, le 13 mars 2020



Madame la Préfète d'Eure-et-Loir  
Direction Départementale des Territoires  
Service Police de l'Eau  
17 Place de la République  
CS 40517  
28008 CHARTRES CEDEX

Affaire suivie par Sophie LE CAIN

**N/REF :** MB/BD/10/2020

**Objet :** Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce – AEU concernant le projet d'aménagement du domaine du Château d'Esclimont sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien (28)

Madame la Préfète,

En date du 3 mars 2020, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par CLIMONT CASTEL INTERNATIONAL HOTEL MANAGEMENT GROUP concernant le projet d'aménagement du domaine du Château d'Esclimont sur la commune D'Auneau-Bleury-Saint Symphorien. Ce projet concerne notamment la Rémarde, affluent en rive droite de l'Eure, appartenant au périmètre du SAGE Nappe de Beauce.

Après examen du dossier que vous m'avez transmis, et à la suite des débats intervenus en séance le 09/03/2020, la Commission locale de l'Eau du SAGE Nappe de Beauce décide d'émettre un **avis favorable** sur ce projet.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes salutations très distinguées.



Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce